

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevrons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait aux groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et Marchés des capitaux. Le traitement comptable

Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de la période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, une défaillance ou une situation de défaut. En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers qui sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives de recouvrement ont échoué.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis plus de 90 jours (180 jours pour les prêts sur carte de crédit). Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Le solde brut moyen des prêts douteux a été de 2 115 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (2 248 millions en 2017). Déduction faite de la provision spécifique, le solde moyen des prêts douteux a été de 1 706 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1 838 millions en 2017).

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent et nous les présentons en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 67 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (75 millions en 2017 et 74 millions en 2016).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons constaté un profit net de 4 millions de dollars avant impôts (28 millions en 2017 et 5 millions en 2016) sur la vente de prêts douteux et sortis du bilan.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 870 millions de dollars au 31 octobre 2018, dont une tranche de 1 639 millions a été comptabilisée dans les prêts et 231 millions, dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues pour les douze mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une hausse importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la probabilité de défaut fondée sur des pondérations probabilistes depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de douze mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modélisée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modélisée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modélisée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsque approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour calculer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des prévisions favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues.

Provision liée aux prêts douteux

Nous maintenons une provision de 370 millions de dollars pour les prêts individuellement désignés comme douteux (étape 3) et de 1 936 millions pour nos prêts douteux bruts afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu, qui se chiffre à 1 566 millions au 31 octobre 2018 (1 827 millions au 31 octobre 2017). Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés comme douteux et sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future. Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition des prêts au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2018. L'étape 1 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois, l'étape 2 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 représente les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)

				2018
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Exceptionnellement faible	-	-	-	-
Très faible	76 314	125	-	76 439
Bas	18 975	2 479	-	21 454
Moyen	12 621	3 765	-	16 386
Haut	90	445	-	535
Non coté	4 250	181	-	4 431
Douteux	-	-	375	375
Provision pour pertes sur créances	20	37	19	76
Valeur comptable	112 230	6 958	356	119 544
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers				
Exceptionnellement faible	20 236	20	-	20 256
Très faible	13 364	222	-	13 586
Bas	12 581	364	-	12 945
Moyen	7 707	4 153	-	11 860
Haut	127	1 657	-	1 784
Non coté	2 105	168	-	2 273
Douteux	-	-	521	521
Provision pour pertes sur créances	83	312	143	538
Valeur comptable	56 037	6 272	378	62 687
Prêts sur cartes de crédit				
Exceptionnellement faible	2 403	4	-	2 407
Très faible	1 140	11	-	1 151
Bas	943	107	-	1 050
Moyen	1 742	874	-	2 616
Haut	108	428	-	536
Non coté	568	1	-	569
Douteux	-	-	-	-
Provision pour pertes sur créances	39	191	-	230
Valeur comptable	6 865	1 234	-	8 099
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ¹⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	109 774	2 148	-	111 922
Catégorie spéculative	88 348	7 308	-	95 656
Liste de surveillance	-	4 423	-	4 423
Douteux	-	-	1 040	1 040
Provision pour pertes sur créances	232	355	208	795
Valeur comptable	197 890	13 524	832	212 246
Engagements de prêt et contrats de garantie financière				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	116 108	1 722	-	117 830
Catégorie spéculative	44 895	3 426	-	48 321
Liste de surveillance	-	1 650	-	1 650
Douteux	-	-	242	242
Provision pour pertes sur créances	108	96	27	231
Valeur comptable	160 895	6 702	215	167 812

1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit au 31 octobre 2018.

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	16	34	49	99
Transfert à l'étape 1	34	(31)	(3)	-
Transfert à l'étape 2	(1)	7	(6)	-
Transfert à l'étape 3	-	(9)	9	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(37)	42	19	24
Montages des prêts	10	-	-	10
Décomptabilisations et échéances	(2)	(6)	-	(8)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	4	3	19	26
Montants sortis du bilan	-	-	(20)	(20)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	7	7
Change et autres	-	1	(11)	(10)
Solde au 31 octobre 2018	20	38	44	102
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	76	357	137	570
Transfert à l'étape 1	214	(200)	(14)	-
Transfert à l'étape 2	(22)	105	(83)	-
Transfert à l'étape 3	(4)	(162)	166	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(196)	272	162	238
Montages des prêts	39	-	-	39
Décomptabilisations et échéances	(18)	(50)	-	(68)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	13	(35)	231	209
Montants sortis du bilan	-	-	(301)	(301)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	92	92
Change et autres	1	4	(15)	(10)
Solde au 31 octobre 2018	90	326	144	560
Prêts sur cartes de crédit				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	83	254	-	337
Transfert à l'étape 1	177	(177)	-	-
Transfert à l'étape 2	(37)	37	-	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(195)	196	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(164)	342	20	198
Montages des prêts	19	-	-	19
Décomptabilisations et échéances	(3)	(42)	-	(45)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	(9)	(35)	216	172
Montants sortis du bilan	-	-	(319)	(319)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	103	103
Solde au 31 octobre 2018	74	219	-	293
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	268	410	234	912
Transfert à l'étape 1	136	(128)	(8)	-
Transfert à l'étape 2	(31)	66	(35)	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(61)	62	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(155)	203	215	263
Montages des prêts	163	-	-	163
Décomptabilisations et échéances	(80)	(86)	-	(166)
Changements apportés à un modèle	(7)	(3)	-	(10)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	25	(9)	234	250
Montants sortis du bilan	-	-	(297)	(297)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	59	59
Change et autres	5	7	(21)	(9)
Solde au 31 octobre 2018	298	408	209	915
Total des soldes au 31 octobre 2018	482	991	397	1 870
Composition : Prêts				
Autres instruments de crédit 2)	374	895	370	1 639
	108	96	27	231

1) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 5 millions de dollars.

2) Comptabilisés dans les autres passifs du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de notre provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 :

(en millions de dollars canadiens)	Prêts hypothécaires à l'habitation		Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers		Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Provision pour dépréciation (provision spécifique pour pertes sur créances) à l'ouverture de l'exercice	59	69	123	113	250	210	432	392
Montants sortis du bilan	(27)	(38)	(631)	(616)	(296)	(349)	(954)	(1 003)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours d'exercices antérieurs	16	16	199	173	50	154	265	343
Charge inscrite à l'état des résultats (dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances)	11	24	464	478	347	269	822	771
Fluctuations de change et autres	(10)	(12)	(18)	(25)	(117)	(34)	(145)	(71)
Provision spécifique pour pertes sur créances à la clôture de l'exercice	49	59	137	123	234	250	420	432
Provision générale pour pertes sur créances à l'ouverture de l'exercice	71	111	596	714	1 015	835	1 682	1 660
Charge (recouvrement) inscrit à l'état des résultats (dotation à la provision générale pour pertes sur créances)	(1)	(42)	(6)	(120)	(69)	162	(76)	-
Fluctuations de change et autres	(1)	2	(4)	2	(25)	18	(30)	22
Provision générale pour pertes sur créances à la clôture de l'exercice	69	71	586	596	921	1 015	1 576	1 682
Total de la provision pour pertes sur créances	118	130	723	719	1 155	1 265	1 996	2 114
Composition : Prêts	93	104	722	719	1 018	1 102	1 833	1 925
Autres instruments de crédit 1)	25	26	1	-	137	163	163	189

1) Le total des provisions spécifique et générale au titre des autres instruments de crédit est compris dans les autres passifs.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts et de la provision pour pertes sur créances par région géographique selon l'IFRS 9 au 31 octobre 2018 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 :

(en millions de dollars canadiens)	2018							2017
	Solde brut	Provision liée aux prêts douteux 2)	Provision liée aux prêts productifs 3)	Solde net	Solde brut	Provision spécifique 2)	Provision générale 3)	Solde net
Répartition géographique : 1)								
Canada	244 837	189	689	243 959	233 672	212	799	232 661
États-Unis	131 247	181	574	130 492	115 029	161	641	114 227
Autres pays	9 546	-	6	9 540	11 639	20	-	11 619
Total	385 630	370	1 269	383 991	360 340	393	1 440	358 507

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au titre des autres instruments de crédit de 27 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (27 millions en 2017).

3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs au titre des autres instruments de crédit de 204 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (136 millions en 2017).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2018 conformément à l'IFRS 9 et au 31 octobre 2017 conformément à l'IAS 39 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde brut des prêts douteux 1)		Provision liée aux prêts douteux 3)	Provision spécifique 3)	Montant net	Solde net des prêts douteux
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	375	391	19	24	356	367
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	521	556	143	136	378	420
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 040	1 273	208	233	832	1 040
Total	1 936	2 220	370	393	1 566	1 827
Répartition géographique : 2)						
Canada	735	793	189	212	546	581
États-Unis	1 201	1 377	181	161	1 020	1 216
Autres pays	-	50	-	20	-	30
Total	1 936	2 220	370	393	1 566	1 827

1) Exclut les prêts douteux acquis.

2) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au titre des autres instruments de crédit de 27 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (27 millions en 2017).

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 49 millions de dollars et à 62 millions au 31 octobre 2018 et 2017, respectivement.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance mais qui n'ont pas été classés comme douteux sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2018 et 2017.

(en millions de dollars canadiens)	De 1 jour à 29 jours		De 30 à 89 jours		90 jours ou plus		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation 1)	660	649	513	438	21	19	1 194	1 106
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	1 431	1 480	415	466	88	94	1 934	2 040
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	611	589	268	297	55	72	934	958
Total	2 702	2 718	1 196	1 201	164	185	4 062	4 104

1) Le pourcentage des prêts en souffrance depuis 90 jours ou plus mais non classés comme douteux qui étaient garantis par l'administration fédérale canadienne a été de 66 % en 2018 et de 67 % en 2017.

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

En présumant d'un scénario de référence à l'égard des prévisions économiques d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 1 250 millions de dollars au 31 octobre 2018 comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions.

En présumant d'un scénario défavorable d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 650 millions de dollars au 31 octobre 2018, comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions.

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques que nous avons utilisées pour évaluer notre provision liée aux prêts productifs au cours de la période de prévision. Les valeurs présentées correspondent aux valeurs moyennes nationales de clôture pour les 12 premiers mois et pour la période résiduelle. Les valeurs présentées ci-dessous sont des variables nationales, mais nous utilisons des variables régionales dans nos modèles sous-jacents, le cas échéant.

Au 31 octobre 2018	Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable	
	12 premiers mois	Période résiduelle 1)	12 premiers mois	Période résiduelle 1)	12 premiers mois	Période résiduelle 1)
Produit intérieur brut réel 2)						
Canada	3,1 %	2,4 %	1,8 %	1,6 %	(3,2)%	0,8 %
États-Unis	2,9 %	1,9 %	2,4 %	1,6 %	(2,9)%	0,9 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans						
Canada	2,0 %	2,1 %	2,3 %	2,3 %	4,7 %	3,9 %
États-Unis	1,8 %	2,0 %	2,2 %	2,3 %	4,3 %	3,5 %
Taux de chômage						
Canada	5,4 %	5,2 %	5,6 %	5,6 %	9,3 %	9,3 %
États-Unis	3,2 %	3,1 %	3,6 %	3,7 %	6,7 %	6,8 %
Indice des prix des habitations						
Canada 3)	2,4 %	2,6 %	1,4 %	1,8 %	(12,8)%	(3,2)%
États-Unis 4)	5,1 %	4,3 %	3,6 %	3,0 %	(7,3)%	(1,2)%

1) La période de prévision résiduelle est de deux ans.

2) Le produit intérieur brut réel est basé sur la croissance d'un exercice à l'autre.

3) Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence IPP.

4) Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues sur une période maximale de 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Conformément à nos scénarios pondérés selon leur probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 1 000 millions de dollars, comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions.

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsque la renégociation se solde par des concessions importantes et que celles-ci sont faites pour des motifs économiques ou juridiques associés aux problèmes financiers de l'emprunteur et dont nous n'aurions pas tenu compte autrement, le prêt est classé dans les prêts douteux. Nous jugeons que l'une ou plusieurs des concessions suivantes sont importantes : 1) une réduction du taux d'intérêt déjà établi; 2) le report de la date ou des dates d'échéance du prêt et l'imputation d'un taux d'intérêt plus faible que le taux du marché en vigueur qui serait exigé pour un nouveau prêt d'une durée similaire; et 3) la radiation du capital ou des intérêts courus.

Les prêts renégociés peuvent demeurer dans la catégorie des prêts productifs si les modifications ne sont pas considérées comme étant importantes, ou sont reclassés dans cette catégorie lorsqu'ils ne présentent plus aucune des caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux.

La valeur comptable de nos prêts renégociés était de 1 129 millions de dollars au 31 octobre 2018 (1 064 millions en 2017). Des prêts renégociés de 541 millions ont été classés dans les prêts productifs au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (509 millions en 2017), et 53 millions de prêts renégociés ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (36 millions en 2017).

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus en vue de l'utilisation ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et sont comptabilisés selon leur valeur comptable.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 117 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (62 millions en 2017).

Au 31 octobre 2018, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 58 millions de dollars (55 millions en 2017). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons constaté une perte de valeur de 10 millions sur des biens immobiliers détenus en vue de la vente (10 millions en 2017 et 18 millions en 2016).

Montants sortis du bilan susceptibles de recouvrements

En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de la période, à moins que le prêt ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion aux pages 87 et 88 du présent rapport.
